

Déposé le : 28 Aout 2017

No. : CRK-068

Secrétaire : J. J.

Québec, le 5 juillet 2016

Ministre Gaétan Barrette  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
2021, rue Union, 10<sup>e</sup> étage, suite 10.051  
Montréal (Québec)  
H3A 2S9

Monsieur le Ministre,

Le RIIRS, Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé, représente plus de 10 400 membres, et souhaite vous faire part d'une requête que nous considérons des plus urgentes et essentielle afin de répondre à une nécessité de base de nos aînés, qui doivent et devront terminer leur vie, pour bon nombre d'entre eux, en CHSLD.

Nous considérons que les CHSLD ne sont plus une alternative de résidence pour aînés et ne le seront jamais plus. Les critères d'admissibilité exigent prioritairement, d'avoir accès pour chaque aîné, à au moins 3,5 heures de soins par jour, autrement dit, un besoin qui nécessite des soins qui précise et nous indique fortement la perte d'autonomie de la personne.

Selon nos sources, le temps moyen d'hébergement devient de plus en plus court, soit d'environ deux ans. Aussi, nous constatons que le montant de base protégé des patients est depuis plus de 30 ans, de 2 500 \$. Nous croyons qu'il est plus que temps que ce montant soit évalué et indexé au coût actuel des réalités de la vie en 2016.

Ce montant de 2 500 \$ était protégé pour les besoins de base de la personne et les frais encourus pour ses funérailles. Force est de constater qu'en 2016, les montants nécessaires pour des funérailles sont de 10 000 \$ et ce, sans compter les exigences de base réajustés à la vie actuelle.

Ces constats nous indiquent que le 2 500 \$ est nettement sous-évalué et n'a jamais même été indexé pendant toutes ces années.

La majorité de nos membres qui ont plus de 75 ans, vivent avec moins de 20 000 \$ par année. Ils ont donc peu ou pas la capacité d'assumer les frais pour leurs besoins de base. La situation

actuelle est injuste pour toutes ces personnes qui ont contribué toute leur vie, à l'amélioration des services et des conditions de vie à l'ensemble de la société.

Nous vous demandons, monsieur le Ministre, de réévaluer ce montant et nous sommes persuadées que le montant de 10 000 \$ pourrait être la somme de base protégée qui se rapprocherait ainsi des besoins réels de la vie actuelle.

En espérant que vous serez attentif à ce constat et que vous le prendrez en considération, veuillez accepter, monsieur le Ministre Barrette, nos salutations distinguées.

Andrée Lamontagne  
Présidente provinciale du RIIRS

AL/jj

Cc : Madame Francine Charbonneau, Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation